

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250722-2025\_20\_1-DE

## COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 Juillet, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 17 Juillet 2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

<b>Date d'affichage</b> 17/07/2025
<b>Date de convocation</b> 17/07/2025
<b>Nombre de Conseillers :</b>
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Pouvoirs : 03
- Votants :
<b>Voies exprimés : 15</b>
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	G. DELAHAYE	A. GUILLEMIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	G. PREVOST
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. PUJOS
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : R. NOVEL.

### OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2025-02 D'APPROBATION DU PLU.

Vu le courrier recommandé de la Préfecture de l'Ain en date du 28 mai 2025, reçu en mairie le 12 juin 2025, portant recours gracieux à l'encontre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brens,

Vu les illégalités, incohérences et manquements aux obligations légales relevés dans ce courrier, notamment en ce qui concerne les zonages, la prise en compte de la trame verte et bleue, les obligations en matière de logements sociaux, la servitude de gaz, la cohérence avec les documents supra-communaux (SCoT et Schéma Directeur d'Eau et d'Assainissement, la nécessité d'écrire un échéancier de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Petit Brens

Vu la réunion de travail tenue à la Préfecture de l'Ain le 8 juillet 2025, en présence de M. Angelo Piccilo et de Mme Louise Rigolat (Préfecture de l'Ain, Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Installations Classées), de M. Aymeric Aubert (Direction Départementale des Territoires – DDT), de Mme Claire Genaudy (urbaniste à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – AMO), ainsi que de Mme le Maire, Sandrine Lachize Piccino.

### Considérant

- ✦ La possibilité offerte à la commune à la suite de la réunion de travail du 08/07/25 de modifier son PLU afin de le rendre conforme à la législation en vigueur et aux observations formulées,
- ✦ La longueur de la procédure de révision du PLU engagée depuis 2017 et l'historique suivant :  
2019 : approbation du 1er Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),  
2021 : rejet du PADD réécrit par l'équipe municipale précédente, entraînant des surcoûts liés à un 1er avenant, 2023 : nouvelle réécriture du PADD, nécessitant un 2e avenant,  
2024 : mise à l'enquête publique,  
2025 : rejet du PLU par la Préfecture,

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 22/07/2025

Madame Le Maire.



## COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire propose de :

- ✚ De retirer la délibération 2025-02 du 18 Février 2025, afin de permettre la reprise du travail sur des bases rigoureuses et conformes,
- ✚ Faire procéder aux corrections évoquées avec la Préfecture lors de la réunion du 8 juillet 2025, conformément aux éléments soulevés dans le recours gracieux,
- ✚ Autoriser les surcoûts supplémentaires liés à la reprise des points listés par le cabinet Verdi pour la somme de 1878€, s'ajoutant aux avenants précédents engendrés par les différentes procédures comprises entre 2020 et 2024. Ces avenants représentent un total cumulé de 13 285,40 €. Le marché initial, conclu en 2018 s'élevait à 53 946,60 €. Le montant global révisé s'élève maintenant à 67 232,60 € en 2025. Cela correspond à un surcoût global de 25 % par rapport au montant initial du marché. Ces surcoûts sont la conséquence des différents changements d'orientations opérés entre 2020 et 2024, de l'absence de décisions concrètes dans les délais requis, et des rejets qui en ont découlé.
- ✚ Autoriser les surcoûts supplémentaires liés à la reprise des points listés par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), pour un montant de 750 €, s'ajoutant aux avenants précédents de 1 125 € et 1 350 €, soit un total de 3 225 € de surcoût cumulé. Le marché initial, conclu en 2018, s'élevait à 3 600 €. Le montant révisé atteint désormais 7 025 €, ce qui représente une augmentation de 90 % par rapport au montant initial.

PRESTATAIRE	MONTANT INITIAL	COÛT FINAL	POURCENTAGE DE HAUSSE
Verdi	53 946.60€	67 232.6€	+ 25%
AMO Agence Départementale	3 600€	7050€	+ 90%
VERDI + AMO	57546.60€	74282.6€	+ 30%

- ✚ Reprendre, à l'issue de ce travail, une nouvelle délibération d'arrêt du PLU, conforme aux prescriptions et recommandations des services de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de

- ✚ Retirer la délibération n°2025-02 du 18 février 2025,
- ✚ Réaliser les corrections demandées par la Préfecture de l'Ain et la DDT, en collaboration avec le cabinet Verdi et l'AMO
- ✚ Représenter une nouvelle délibération d'arrêt du PLU, une fois les corrections intégrées, validées et mises en conformité.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 22/07/2025  
Madame Le Maire.

